



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 17

L'ONSSA renforce le contrôle sanitaire des produits alimentaires durant le mois du Ramadan

Depuis le début du mois de ramadan (du 02/08/2011 au 09/08/2011), les Services de contrôle de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ont renforcé leurs actions de contrôle des denrées alimentaires afin de protéger la santé du consommateur.

Ces actions de contrôle sanitaire des produits alimentaires les plus demandés ont porté d'une part sur le contrôle à l'importation de 23417 tonnes de produits alimentaires qui a abouti au refoulement de 60 tonnes de produits laitiers, de 600 kg de produits à base de viandes de 200 kg de miel ainsi que de 87 tonnes de produits d'origine végétale dont 25 tonnes de dattes, 20 tonnes de fruits secs et 42 tonnes de nectar.

D'autre part les brigades permanentes de contrôle de l'ONSSA ont réalisé au niveau du marché national 1923 sorties sur terrain durant lesquelles elles ont pu effectuer 8804 visites des différents points de vente et contrôler 514 lieux de restauration collective ainsi que 220 unités de transformation. Les 14750 actes de contrôles réalisés à cette occasion ont donné lieu à 678 Procès Verbaux de prélèvements d'échantillons aux fins d'analyses, à 88 Procès Verbaux de Constatations Directes d'infraction et à 13984 actions de sensibilisation en matière d'entreposage des produits alimentaires, d'étiquetages et des conditions d'hygiène.

De même que ces opérations de contrôle ont abouti au retrait du circuit de commercialisation des produits suivants:

- **1 142 kg** des produits alimentaires périmés ;
- **254 Kg** de dattes impropres à la consommation ;
- **45 litres d'huile**
- **20 kg de** conserves végétales
- **331 kg** de fruites et légumes
- **38 kg** de margarine
- **92 kg** de confiseries (Chebbakia)
- **76 litres** de boissons (gazeuses, jus, netars...)
- **6859 kg** de viandes rouges dont 6192 kg de viandes impropres à la consommation, 190 kg de viandes issues d'abatage clandestin et 477 kg de viandes foraines ;
- **1086 kg** de viandes blanches
- **4 788 kg** de charcuterie ;
- **2665 kg de** lait et produits laitiers ;
- **4009** œufs ;
- **15841 kg** de poissons et produits de la pêche ;
- **107 kg** de miel ;
- **3709** plats préparés.

• L'ONSSA est un établissement public créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.
www.onssa.gov.ma

- Contact : M. Abderrahmna Hansal
- **Tél : 06 73 99 78 38**